

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Exécution de projets - Immeubles	<b>No SD</b> SD-2024-6063
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'autoriser le mandat professionnel à Martin Roy et associés inc. dans le cadre du contrat DOS-1973, lot 1, pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils concernant les travaux de mise à niveau de l'entrée électrique et des chaudières et équipements annexes (décarbonation) aux arénas Saint-François et Martin Saint-Louis, mesure 3	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 01-Saint-François 16-Sainte-Dorothée		
<p><b>Actions :</b> MANDAT</p> <p><b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b>  <b>No contrat :</b> DOS-1973  <b>Montant :</b> 311 793,80 \$  <b>Mode de sollicitation :</b> Appel de proposition  <b>Type de contrat :</b> Service(s) professionnel(s)  <b>Résultat :</b> Martin Roy et associes inc.</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>          Service des immeubles, parcs et espaces publics</p> <p><b>Projet(s)</b>          17623</p> <p><b>Localisation(s)</b>          Aréna Martin St-Louis - 655, rue Sylvie          Aréna Saint-François - 9449, rue de Tilly</p> <p><b>Mandat(s)</b>          Préparation plans et devis</p> <p><b>Mandataire(s)</b>          Martin Roy et associes inc.</p> <p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>          L-12987-F</p> <p><b>Titre</b>          Décrétant un emprunt maximal de 16 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des honoraires professionnels nécessaires à la préparation d'études, de plans et devis et autres expertises connexes requises dans le cadre d'activités municipales</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Exécution de projets - Immeubles	<b>No SD</b> SD-2024-6063
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <p><u>Date</u>            <u>No résolution</u>            <u>Objet</u>  2024-07-09        CM-20240709-684        ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1973</p> <p><u>Résumé</u>  Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet  APPUYÉ PAR :            Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-1973, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les ententes-cadres de services professionnels en ingénierie pour les projets de décarbonation, d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et pour divers projets de construction et de rénovation, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Martin Roy et Associés inc.  lot 1  4 599 000 \$;</p> <p>MLC Associés inc.  lot 2  3 449 250 \$;</p> <p>de rejeter les soumissions reçues pour le lot 3 et d'annuler le lot 3 dudit contrat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-3182)</p>		
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Dans le but d'atteindre la cible de décarbonation du plan climat, le Service des immeubles, parcs et espaces publics a procédé à une demande de proposition afin de préparer les plans et devis, documents de soumission ainsi que les services durant la construction, le tout, visant la conversion des chaudières fonctionnant au gaz naturel vers le biénergie, l'optimisation de récupération d'énergie et la gestion de puissance.</p> <p>À cet effet, sur la base des coûts de l'offre de services DOS-1973, lot 1 (entente-cadre), présentée par Martin Roy et associés inc. et octroyée par le conseil municipal le 9 juillet 2024 (commande numéro 2677760), des honoraires au montant de 212 000 \$ (avant taxes) ont été demandés.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 222 574 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Honoraires préliminaires - Immeubles, parcs et espaces publics » pour lequel un montant de 4 500 000 \$ est prévu en 2025 au PTI.</p> <p>Dépense financée à 80 % par la subvention du Plan Climatique du MELCCFP (Mesure 3) et à 20 % par le règlement d'emprunt L-12987-F</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>Cette dépense est prévue dans la mesure # 3 du Plan Climatique de Laval et pourrait être financée en tout ou en partie par l'entente de subvention pour la réalisation de mesures du Plan pour une économie verte du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Exécution de projets - Immeubles	<b>No SD</b> SD-2024-6063
---------------------------	--	------------------------------

**EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU**

de recommander au conseil d'autoriser le mandat DOS-1973, lot #1, réquisition ING3-1-014, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction pour les travaux de mise à niveau de l'entrée électrique et des chaudières et équipements annexes (décarbonation) aux arénas Saint-François et Martin St-Louis - Mesure 3, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres relativement à :

- la phase « Études » comprenant les plans et devis et des documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 243 747,00 \$ (incluant TPS et TVQ);
- la phase « Exécution du contrat », soutien technique durant les travaux, au montant de 29 139,26 \$ (incluant TPS et TVQ), ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;
- la phase « Exécution du contrat », surveillance des travaux, au montant de 38 907,54 \$ (incluant TPS et TVQ), ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

Le tout pour les travaux de mise à niveau de l'entrée électrique et des chaudières et équipements annexes (décarbonation) aux arénas Saint-François et Martin St-Louis - Mesure 3 prévus au projet de règlement L-12987-F et, dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase « Études, plans et devis » et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

HONORAIRES : Martin Roy et associés 311 793,80 \$ (incluant TPS et TVQ)

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de la soumission DOS-1973, lot #1.

Le mandat pour les services durant la construction sera autorisé lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux.

(DA : 1825671)

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12987-F un montant de 44 600 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 5 ans.

(DA : 1825671)

**CERTIFICATION**

Numérotation des finances : 1825671 Coût estimé affectant l'année en cours : **222 573,49 \$** CM requis :Oui

**Annotation(s)**

Seulement la première recommandation est requise au CM.

**Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.**

JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)

Trésorier

2024-11-20

AN - MS - JR